

Décision du Conseil relative à l'admission de l'Espagne et du Portugal à la CEE et à la CEEA (11 juin 1985)

Légende: Le 11 juin 1985, le Conseil des Communautés européennes accepte les demandes d'admission de l'Espagne et du Portugal à la Communauté économique européenne (CEE) et à la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA).

Source: Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). 15.11.1985, n° L 302. [s.l.].

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/decision_du_conseil_relative_a_l_admission_de_l_espagne_et_du_portugal_a_la_cee_et_a_la_eea_11_juin_1985-fr-b0a996c4-afce-491c-9ba5-1402c6506527.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

Décision du Conseil des Communautés européennes du 11 juin 1985 relative à l'admission du royaume d'Espagne et de la République portugaise à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment son article 237,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 205,

vu l'avis de la Commission,

vu l'avis du Parlement européen,

considérant que le royaume d'Espagne et la République portugaise ont demandé à devenir membres de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique,

DÉCIDE:

d'accepter ces demandes d'admission, les conditions de cette admission, ainsi que les adaptations des traités que cette admission entraîne, faisant l'objet d'un accord entre les États membres, le royaume d'Espagne et la République portugaise.